

Crèche de Noël : la Libre pensée s'adresse au préfet

ARRÊTÉ Comme indiqué dans notre édition du 22 mai, Robert Ménard a pris un arrêté qui formalise l'installation de la crèche de la Nativité chaque année, dans la cour d'honneur de la mairie. Si la Ligue des droits de l'homme (LDH) 34, par la voix de sa présidente, Sophie Mazas, a réagi hier dans nos colonnes, la Libre pensée 34, qui, comme la LDH, a porté l'affaire devant le tribunal à plusieurs reprises, tient aussi à réagir. Pour rappel, c'est suite au recours de La Libre pensée de Béziers devant le tribunal que la cour d'appel de Toulouse a condamné la Ville en avril dernier au retrait de la crèche. *« C'est un passage en force, une volonté de nier la loi de 1905 et son article 28 »*, indique Eugénie Loison en préambule. Puis, s'adressant au préfet de l'Hérault, elle pointe entre autres, que *« Robert Ménard érige la "communauté catholique" et ses rites et dogmes au-dessus de la loi commune de la République [...] C'est un symbole catholique qui représente un dogme catholique que Robert Ménard veut imposer à tout le monde, quelles que soient leurs options philosophiques. C'est la définition même du cléricalisme. »* Puis vient une série de questions au préfet. Comme : *« Monsieur le Préfet, quand allez-vous enfin respecter vos obligations légales que vous impose l'article 40 du code de procédure pénale qui impose l'obligation "pour toute autorité constituée, tout officier public, ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions" de signaler des crimes ou délits dont il a connaissance. »* La Libre pensée espère une réponse de la part du préfet.